

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
CONCERNANT LA DEUXIÈME ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE
SUR LA MISE EN VALEUR DURABLE DES HYDROCARBURES EN MILIEU MARIN (EES₂)



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE CONCERNANT LA MISE EN VALEUR DES HYDROCARBURES DANS LES BASSINS D'ANTICOSTI, DE MADELEINE ET DE LA BAIE DES CHALEURS

Janvier 2012

PAR



Nature Québec, 2012 (janvier).

Évaluation environnementale stratégique concernant la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Mémoire présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cadre des consultations publiques concernant la deuxième évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur durable des hydrocarbures en milieu marin (EES2), 17 pages.

Rédaction

Charles-Antoine Drolet, biologiste et vice-président de Nature Québec

Crédits photographiques (page couverture)

© Québec couleur nature 2006, Cécile Girard

© CCDMD, Le Québec en images, Robert Desjardins

© CCDMD, Le Québec en images, Paul Grant

ISBN 978-2-923731-53-7 (document imprimé)

ISBN 978-2-923731-54-4 (document PDF)

© Nature Québec, 2012

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

Table des matières

INTRODUCTION	1
1 COMMENTAIRES CONCERNANT LE PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE CONSULTATION RELATIF À L'ÉTUDE PRODUITE DANS LE CADRE DE L'EES 2	2
2 CONTEXTE ET OBJECTIFS (CHAPITRE 1)	4
2.1 Zone d'étude.....	4
2.2 Milieu physique	5
3 EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES DE GESTION (CHAPITRE 6)	6
3.1 Bilan des effets environnementaux et des mesures de gestion associées aux retombées économiques des activités de mise en valeur des hydrocarbures (tableau 4).....	6
3.2 Nos commentaires.....	6
4 EFFETS CUMULATIFS ET SYNERGIQUES (CHAPITRE 7)	8
4.1 Effet récif	8
4.2 Bilan des effets environnementaux potentiels et des mesures de gestion pour les forages exploratoires et l'exploitation des hydrocarbures (tableaux 3 et 5)	8
5 SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET DES CONTRAINTES (CHAPITRE 5)	10
5.1 Identification des aires sensibles et de contraintes	10
5.1.1 Aires sensibles et de contraintes spécifiques par bassin. (tableau 1)	11
5.1.2 Zone de concentration d'oiseaux (section 5.1.2.4)	11
5.1.3 Oiseaux pélagiques	11
5.2 Bilan des effets environnementaux et des mesures de gestion associées aux retombées économiques des activités de mise en valeur des hydrocarbures (tableau 4).....	12
5.2.1 Effets cumulatifs et synergiques (chapitre 7)	12
5.2.2 Synthèse des sensibilités environnementales (section 8.2).....	12
6 AUTRES ÉLÉMENTS LACUNAIRES DE L'ÉTUDE	13
6.1 Vocabulaire.....	13
6.2 Milieu humain (section 3.3, section résumé)	13
6.3 Profil sociosanitaire (section 3.4.3)	14
6.4 Pêcheries, aquaculture et chasse au phoque (section 3.4.4)	14
6.5 Carte 3.9	13
6.6 Économie des déversements accidentels (section 6.5.3.7).....	15
6.7 Développement hydroélectrique des grandes rivières (section 7.3.8).....	15
6.8 Levés sismiques : mesures de gestion particulières	15
6.9 Bilan des effets environnementaux potentiels et des mesures de gestion pour les levés sismiques (tableau 8.1).....	16
CONCLUSION	17

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

RÉVISION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Nature Québec recommande au gouvernement du Québec de revoir le processus d'encadrement des évaluations environnementales stratégiques selon les plus hauts standards internationaux et de modifier en conséquence le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

RECOMMANDATION 2

ZONE D'ÉTUDE

Nature Québec recommande de réviser la zone d'étude afin qu'elle couvre tout le golfe du Saint-Laurent.

RECOMMANDATION 3

AFFIRMATIONS CONCERNANT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Nature Québec recommande aux auteurs de reformuler les affirmations excessives sur les retombées économiques en approfondissant l'analyse et en tenant compte de nos commentaires.

RECOMMANDATION 4

AFFIRMATIONS CONCERNANT LES EFFETS CUMULATIFS ET SYNERGIQUES SUR LES MAMMIFÈRES MARINS ET LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Nature Québec recommande de reformuler ces affirmations en tenant compte des effets négatifs potentiels de l'effet récif.

RECOMMANDATIONS 5 ET 6

AFFIRMATIONS CONCERNANT LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET LES MESURES DE GESTION POUR LES FORAGES EXPLORATOIRES ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

Nature Québec recommande d'approfondir et de reformuler la section en tenant mieux compte de la contrainte hivernale.

Nature Québec recommande à l'auteur de l'étude de constater l'absence d'évaluation des risques et de préparation des parties à d'éventuels déversements pétroliers associés aux activités d'exploration et d'exploitation dans le golfe et d'en tirer les conclusions qui s'imposent relativement à la nécessaire prolongation du moratoire actuel tant que cette question n'aura pas été réglée.

RECOMMANDATION 7

ZONES DE SENSIBILITÉ

Nature Québec recommande de réviser les zones de sensibilité en tenant davantage compte des contraintes.

RECOMMANDATION 8

AIRES SENSIBLES ET DE CONTRAINTES

Nature Québec recommande, dans le cas où les aires de fraie ne feraient pas partie de cette liste, de les y inclure.

RECOMMANDATION 9

CONTRAINTES TOUCHANT LES OISEAUX

Nature Québec recommande de revoir l'ensemble des contraintes touchant les oiseaux et de les modifier en tenant compte de ses commentaires.

RECOMMANDATION 10

EFFETS CUMULATIFS ET SYNERGIQUES

Nature Québec recommande de présenter des analyses d'impacts économiques plus réalistes en tenant compte des impacts négatifs du projet.

RECOMMANDATION 11

SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Nature Québec recommande de modifier ce commentaire « *Le golfe du Saint-Laurent est dominé par des zones de sensibilité faible* », incompréhensible à la lumière de la démonstration du contraire par l'ensemble du rapport.

RECOMMANDATION 12

VOCABULAIRE UTILISÉ

Nature Québec recommande de réviser ce vocabulaire en évitant d'utiliser l'expression « mise en valeur des hydrocarbures ».

RECOMMANDATION 13

MILIEU HUMAIN

Nature Québec recommande de corriger les données de chômage et d'emploi en tenant compte des données récentes.

RECOMMANDATION 14

PROFIL SOCIO SANITAIRE

Nature Québec recommande d'exclure cette section du rapport, compte-tenu de sa faiblesse et de la fausse prémisse qui lie une éventuelle richesse économique venant de la « mise en valeur des hydrocarbures » à un déterminant de santé publique, sans contrepartie advenant des problématiques de déversements ou de pénurie de ressources, et advenant une cessation brutale de l'exploitation.

RECOMMANDATION 15

PÊCHERIES, AQUACULTURE ET CHASSE AU PHOQUE

Nature Québec recommande de modifier la zone d'étude et d'adapter les statistiques économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles à la nouvelle réalité.

RECOMMANDATION 16

DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Étant donné qu'il est possible d'estimer le pourcentage d'occurrence et la sévérité des déversements accidentels, Nature Québec considère qu'une quantification des impacts sur les ressources marines devrait être réalisée.

RECOMMANDATION 17

LEVÉS SISMIQUES

Nature Québec considère qu'il faut viser autre chose qu'une protection uniquement durant ces périodes de fonctions biologiques essentielles (où se trouve la définition de cette expression ?) ou d'abondance maximale.

RECOMMANDATION 18

BILAN DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET DES MESURES DE GESTION POUR LES LEVÉS SISMIQUES

Nature Québec recommande de réaliser une revue de littérature plus exhaustive de ce phénomène et d'en tenir compte dans les sections du rapport traitant de cette question.

RECOMMANDATION 19

DEMANDE DE MORATOIRE

Compte tenu des lacunes importantes au chapitre des connaissances soulevées par la présente étude, de la nécessité de poursuivre la recherche et les évaluations, du manque d'intégration des connaissances à l'ensemble du golfe et de l'absence de réflexion concernant un scénario de non-développement, Nature Québec demande aux auteurs de rapport de recommander l'extension du moratoire à la partie québécoise du golfe, et ce aussi longtemps qu'une évaluation globale et intégrée n'aura pas été réalisée à l'échelle du golfe.

INTRODUCTION

Le golfe Saint-Laurent constitue l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus grands et les plus productifs au Canada et au monde. Il est semblable à une mer intérieure, isolé de l'Atlantique Nord, avec des apports d'eau douce abondants. Ces conditions s'avèrent particulièrement favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique d'une diversité et d'une productivité élevée. Grâce à ses ressources abondantes, le golfe Saint-Laurent a joué un rôle important dans l'histoire de ce pays en assurant l'implantation et l'existence d'importantes communautés humaines. Par la description qu'il fait de cet écosystème, l'EES2 constitue un témoignage de grande valeur concernant sa richesse et l'importance de le conserver. Afin de préserver ces acquis, il importe donc d'aborder la mise en œuvre de projets pouvant affecter cet écosystème avec une très grande prudence. Pour ce faire, plusieurs des aspects de l'EES2 nécessitent une révision. C'est ce que le mémoire actuel tente de réaliser.

1 | COMMENTAIRES CONCERNANT LE PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE CONSULTATION RELATIF À L'ÉTUDE PRODUITE DANS LE CADRE DE L'EES 2

À notre avis, ce n'est pas à une firme privée, dans de ce cas-ci la firme de services-conseils Génivar, que la production et encore moins le processus de consultation (de concert avec le groupe Ageco) de la deuxième évaluation environnementale stratégique auraient dû être confiés.

De même, l'EES2 n'aurait pas dû être sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), dont la mission « *favorise la création de la richesse par leur [les ressources] mise en valeur* », mais bien être confiée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Il est troublant de constater les différences fondamentales entre le processus retenu ici et celui de l'EES concernant les gaz de schiste, malgré le fait qu'il s'agisse fondamentalement de deux projets reliés à l'exploitation de combustibles fossiles. Dans le cas des gaz de schiste, à la suite des recommandations du BAPE, le MDDEP a entrepris une évaluation environnementale stratégique coordonnée par un comité de suivi composé d'experts. Tout au long du processus, des consultations publiques menées par un tiers indépendant sont prévues. Une consultation publique sur le « plan de réalisation » de l'EES concernant les gaz de schiste (EES1), dans les faits ce sur quoi doit porter l'étude, vient de se terminer. Ce plan de réalisation inclut l'étude d'un scénario de non-développement. Rien de tel n'est mis en œuvre pour l'EES2. Il est à noter également que la différence entre les budgets accordés pour les deux études est frappante... Enfin, il est inacceptable que les vidéos des consultations et les transcriptions des témoignages n'aient pas été rendues publiques et disponibles aux fins de consultation. Cette publication aurait servi à une meilleure compréhension des enjeux et aurait alimenté un débat sain et démocratique concernant les enjeux de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe. Comment expliquer qu'une telle pratique se fasse pour le Plan Nord (consultations concernant le 50 % de protection) et pour les gaz de schiste, et non dans le cas des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent ?

Sans porter aux nues le processus entourant l'EES1, lequel comporte des travers importants (une commission du BAPE sans étude préalable, qui finit par recommander une EES ; un comité de suivi dont au moins un membre est lié directement à l'industrie ; l'absence de moratoire quant à la fracturation hydraulique pendant la période d'examen...), il y a lieu de noter l'improvisation gouvernementale en cette matière et la nécessité de mieux encadrer ces exercices importants pour leur donner toute la transparence, l'accessibilité, la rigueur et l'indépendance requises.

RECOMMANDATION 1 RÉVISION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Nature Québec recommande au gouvernement du Québec de revoir le processus d'encadrement des évaluations environnementales stratégiques selon les plus hauts standards internationaux et de modifier en conséquence le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Le mandat confié à la firme Génivar n'inclut pas de questionner la pertinence de la réalisation ou non du projet d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe Saint-Laurent, ce qui dénature et stérilise l'exercice d'évaluation en l'amputant de sa raison d'être même. Un scénario de non-développement comparé à un scénario de développement aurait dû être au cœur du rapport afin de bien cerner les enjeux et de permettre une décision véritablement éclairée quant à la levée ou non du moratoire.

Nous considérons que cette omission vide l'exercice de sa signification essentielle.

Nous produisons malgré tout ce mémoire dans le désir de bonifier ce qui reste du mandat d'évaluation afin de faire en sorte que les informations qu'elle contient rendent davantage justice à la grandeur de cet écosystème que nous désirons voir protégé.

2 | CONTEXTE ET OBJECTIFS (CHAPITRE 1)

2.1 | ZONE D'ÉTUDE

« La zone d'étude a été délimitée dans le but de décrire les composantes des milieux physiques, biologiques et humains. Cette zone d'étude constitue un tout. »

Nous considérons que les limites de l'aire d'étude sont artificielles et constituent un handicap dans le traitement des divers aspects du rapport. À notre avis, ces limites devraient suivre celles d'une entité écosystémique reconnaissable, en l'occurrence, l'ensemble du golfe Saint-Laurent.

L'exiguïté de l'aire d'étude impose un traitement inégal aux données du rapport. Les limites de la zone d'étude sont largement débordées dans le cas, par exemple, des mammifères marins (voir carte 3.6, page 264 du rapport Génivar), ou encore dans la présentation des données sur les oiseaux (figure 3.2.1). Mais par ailleurs, on revient strictement aux limites de la zone d'étude pour présenter les zones de sensibilité, ainsi que pour présenter les activités humaines. Ce dernier aspect est particulièrement préoccupant en ce qu'il minimise l'importance des activités humaines, en commençant par l'importance des populations qui tirent leur subsistance de cet écosystème : « Alors qu'elle regroupait une population d'environ 105 000 personnes en 1996, la zone d'étude comprend actuellement moins de 94 000 personnes, soit une diminution de 11 % en moins de 15 ans ». Ces données ne reflètent pas la réalité, car elles ne tiennent compte que d'une faible proportion des utilisateurs des ressources. Ainsi, on oublie d'inclure les utilisateurs des quatre autres provinces qui bordent ce territoire. Ces utilisateurs risquent eux aussi de subir les impacts de ce projet de « mise en valeur des hydrocarbures ».

De même, dans la mise en parallèle que le rapport tente de faire concernant les aspects économiques des activités de prélèvement des ressources marines du golfe et les revenus espérés provenant de l'exploitation du pétrole, les limites de l'aire d'étude imposent d'ignorer les revenus et les emplois présentement générés par l'exploitation des ressources dans les autres provinces qui se trouvent sur les rives du golfe. Cette restriction en fait une analyse tronquée qui ne rend pas justice à la réalité. Une analyse sommaire nous permet d'affirmer que ces revenus sont en fait multipliés par cinq pour l'ensemble du golfe.

Ne pas considérer plusieurs aspects de l'étude dans la totalité d'une aire écosystémique est similaire à mettre sur pied une commission d'enquête sans faire appel à tous les témoins reconnus utiles à cette enquête. Si les activités d'exploration ou d'exploitation projetées se réalisaient — ce que nous ne souhaitons pas — les nappes d'huile provenant d'accidents possibles ne s'arrêteraient pas aux limites artificielles de l'aire d'étude utilisées dans le rapport analysé.

2.2 | MILIEU PHYSIQUE

« Le golfe du Saint-Laurent est une mer intérieure caractérisée par sa grande superficie ».

Le golfe du Saint-Laurent peut paraître de grande dimension, mais lorsque l'on considère les effets des courants et des apports d'eau douce, on constate qu'il réagit comme un ensemble étroitement inter relié. Les impacts de catastrophes dans un secteur du golfe se répercuteraient sur l'ensemble de sa superficie. Aux fins de sa conservation, nous considérons le golfe comme un tout étroitement intégré qui ne laisse pas de place à l'implantation d'activités perturbatrices menaçant son intégrité.

RECOMMANDATION 2 ZONE D'ÉTUDE

Nature Québec recommande de réviser la zone d'étude afin qu'elle couvre tout le golfe du Saint-Laurent.

3 | EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET MESURES DE GESTION (CHAPITRE 6)

3.1 | BILAN DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET DES MESURES DE GESTION ASSOCIÉES AUX RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DES HYDROCARBURES (TABLEAU 4)

Selon le rapport Génivar, le projet d'exploitation d'hydrocarbures aura pour conséquences :

- 1) Des retombées économiques à l'échelle locale, régionale et provinciale et un renforcement général de l'économie, de même qu'un allègement du fardeau fiscal des contribuables québécois en raison des redevances payées par l'industrie pétrolière et gazière.
- 2) La création d'emplois directs et indirects.
- 3) L'amélioration des conditions sociales de la population et de l'état général de la santé publique.
- 4) L'amélioration du développement régional et industriel.
- 5) Le positionnement conforté du Québec comme fournisseur énergétique continental.

3.2 | NOS COMMENTAIRES

1. À notre avis, dans ce rapport, le traitement des aspects économiques des revenus du pétrole ne fait pas l'objet d'une analyse adéquate. Dans cette analyse, on ne tient pas compte du fait que, globalement, à la fin de la période d'exploitation, on va se retrouver plus pauvres qu'au début, car notre capital nature sera éliminé, le pétrole étant épuisé ! C'est ce qui fait que les revenus provenant de l'exploitation durable d'une ressource comme celle des ressources marines ne sont pas directement comparables à ceux provenant de l'exploitation d'une ressource comme le pétrole, dont la durée est limitée. Des économistes réputés recommandent de considérer ces revenus comme provenant d'un capital investi, d'une annuité¹, de manière à pouvoir éventuellement générer un revenu à long terme d'une source de revenus limitée dans sa durée. Le revenu espéré serait donc beaucoup moins important que le rapport semble le laisser croire, puisqu'il faut investir le capital récolté, ne pas le consommer comme tel et ne consommer que les revenus qu'il génère. Ceci affecterait aussi l'affirmation 2 du rapport.
2. Le nombre d'emplois qu'on s'attend à voir créer par ce projet de mise en valeur des hydrocarbures pourrait être malheureusement annulé par une perte importante d'emplois dans le secteur des

¹ Harvey L. Mead, 2011. *L'indice de progrès véritable du Québec. Quand l'économie dépasse l'écologie*. Multimondes, p. 133.

ressources du golfe ou du tourisme si le moindre accident survenait, ce qui risque de se produire tôt ou tard.

3. Il n'y a pas lieu de croire que le projet pourrait avoir un impact positif sur la santé et les conditions sociales. Le contraire pourrait fort possiblement survenir. Les pêcheurs et les autres exploitants des ressources pourraient voir leurs revenus péricliter, avec pour conséquence le stress, les dépressions et les troubles sociaux.
4. De nombreux emplois existent présentement dans le domaine de l'exploitation des ressources, le tourisme et l'observation des baleines. Tout ceci pourrait se voir compromis par un projet d'exploitation des hydrocarbures. L'accueil que ce projet reçoit dans les communautés de pêcheurs est révélateur des craintes qu'entretient la population à son égard. L'acceptation sociale est donc loin d'être acquise. Le bilan du développement régional pourrait donc se voir affecté négativement.
5. L'affirmation 5 est aussi abordée en page 1 du rapport : « *En 2009, seulement 10 % du pétrole consommé au Québec était canadien. Quant au gaz naturel utilisé au Québec, il provient exclusivement du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. Cette situation traduit la dépendance du Québec en matière d'approvisionnement en hydrocarbures et révèle une certaine vulnérabilité par rapport à la conjoncture économique mondiale* ».

Nous considérons que cette affirmation est excessive et devrait être revue. En réalité, sur les 226 pays de la planète, seuls 30 pays ont des réserves pétrolières prouvées, et 20 pays sont producteurs. Devons-nous conclure que tous les pays sans réserve pétrolière sont tous économiquement vulnérables? On a vu des pays producteurs de pétrole dans de jolis pétrins économiques (par exemple, le Nigéria). Par ailleurs, nul n'ignore qu'au Québec, il existe un débat autour des bénéfices que l'exploitation des ressources minérales et pétrolières génère. Pensons à la vente des droits de forage d'Hydro-Québec à des intérêts privés, pour un montant toujours tenu secret.

RECOMMANDATION 3

AFFIRMATIONS CONCERNANT LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Nature Québec recommande aux auteurs de reformuler les affirmations excessives sur les retombées économiques en approfondissant l'analyse et en tenant compte de nos commentaires.

4 | EFFETS CUMULATIFS ET SYNERGIQUES (CHAPITRE 7)

4.1 | EFFET RÉCIF

Page 28 : « Par leur effet récif, les infrastructures marines, en concomitance avec une exploitation pétrolière, pourraient également avoir un effet cumulatif positif possible sur les mammifères marins et les ressources halieutiques »

Commentaire : ces affirmations nécessitent une explication. Il pourrait même s'avérer que le contraire se produise, en ce que l'attirance et l'effet récif vulnérabilisent davantage des espèces qui ont déjà des problèmes.

RECOMMANDATION 4
AFFIRMATIONS CONCERNANT
LES EFFETS CUMULATIFS ET SYNERGIQUES SUR LES MAMMIFÈRES
MARINS ET LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Nature Québec recommande de reformuler ces affirmations en tenant compte des effets négatifs potentiels de l'effet récif.

4.2 | BILAN DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET DES MESURES DE GESTION POUR LES FORAGES EXPLORATOIRES ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES (TABLEAUX 3 ET 5)

Il manque une mesure de gestion particulière concernant les périodes durant lesquelles le forage devra être exclu, soit le forage en présence de glace. Parmi les lacunes identifiées dans l'état des connaissances, on mentionne les méthodes de récupération des hydrocarbures lorsqu'il y a présence de glaces. « *De plus, il existe une problématique particulière en hiver, surtout pour les oiseaux et les mammifères marins, en raison de la présence d'un couvert de glace* ». L'existence de cette lacune ne permet donc pas de prendre des risques qui pourraient s'avérer très graves. Il ne faut pas oublier que certains secteurs du golfe sont utilisés en hiver par des populations d'oiseau hivernantes, en particulier par les eiders sur la Basse-Côte-Nord.

De plus, il est ressorti clairement lors des périodes de questions de la réunion publique du 8 décembre 2011 du Conseil consultatif régional sur les déversements d'hydrocarbures en milieu marin que les intervenants

gouvernementaux ne sont pas préparés adéquatement aux conséquences potentielles d'activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe, activités qui s'ajoutent à une intensification du transport des produits pétroliers qui transitent par le Saint-Laurent, et qui est passé de 12 à 25 millions de tonnes depuis 1995. Un représentant de la firme Génivar a pu le constater lui-même à la lumière des réponses fournies à son propre questionnement lors de cette réunion publique.

En conclusion de son avis, le Conseil en arrive à cette conclusion « Dans ce contexte, les membres du Conseil de la région du Québec, à l'instar de leurs collègues à travers le pays, ont demandé à Transports Canada d'évaluer la préparation d'une révision du régime actuel afin de mettre à jour la banque de données actualisées ou prévues d'ici 5 ans. Le Conseil encourage les organismes concernés à demeurer proactifs, efficaces et déterminés à minimiser les risques. » (document # 5315267, dossier # 8854-4-5U Synthèse évolutive sur l'état de présentation).

RECOMMANDATIONS 5 ET 6

AFFIRMATIONS CONCERNANT LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET LES MESURES DE GESTION POUR LES FORAGES EXPLORATOIRES ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

Nature Québec recommande d'approfondir et de reformuler la section en tenant mieux compte de la contrainte hivernale.

Nature Québec recommande à l'auteur de l'étude de constater l'absence d'évaluation des risques et de préparation des parties à d'éventuels déversements pétroliers associés aux activités d'exploration et d'exploitation dans le golfe et d'en tirer les conclusions qui s'imposent relativement à la nécessaire prolongation du moratoire actuel tant que cette question n'aura pas été réglée.

5 | SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET DES CONTRAINTES

(CHAPITRE 5)

La définition des catégories est imprécise : présence « **à un endroit donné** » d'une seule aire sensible : quelle est la délimitation de l'expression « endroit donné » ?

La carte 8.1 qui décrit ces zones ne reflète pas l'étendue des aires sensibles telles que suggérées par la carte 3.8 concernant les colonies d'oiseaux. Les catégories de sensibilité utilisées pour les secteurs où on retrouve des colonies d'oiseaux sont inadéquates : le niveau de sensibilité élevée devrait être utilisé pour ces secteurs, en particulier pour la Côte Nord. La publication de Pêches et Océans Canada, *Le golfe du Saint-Laurent, un écosystème unique* (2005), met en lumière plusieurs secteurs où on retrouve des conditions qui en font des secteurs à protéger, secteurs qu'on ne retrouve pas sur la carte 8.1.

La carte 8.1 illustre bien les contraintes que la définition de l'aire d'étude impose à cette analyse des zones sensibles. On ne retrouve pas dans cette carte la diversité de l'information que l'ensemble des cartes décrivant la distribution des diverses espèces marines présente (figures 3.5, 3.6, 3.8, 5.1, 5.3, 5.4, 5.5). En particulier, on ne retrouve pas non plus dans cette carte les contraintes que la distribution des oiseaux pélagiques impose (voir ci-après).

RECOMMANDATION 7 ZONES DE SENSIBILITÉ

Nature Québec recommande de réviser les zones de sensibilité en tenant davantage compte des contraintes.

5.1 | IDENTIFICATION DES AIRES SENSIBLES ET DE CONTRAINTES

Dans le contexte de l'EES2, les aires sensibles retenues sont les aires légalement protégées, les habitats fauniques d'intérêt ou particuliers (zones d'importance écologique et biologique (ZIEB), zones d'importance (ZI) pour les mammifères marins, zones côtières, zones de concentration d'oiseaux), les territoires d'utilisation importante (pêcheries, aquaculture) et le paysage.

RECOMMANDATION 8 AIRES SENSIBLES ET DE CONTRAINTES

Nature Québec recommande, dans le cas où les aires de fraie ne feraient pas partie de cette liste, de les y inclure.

5.1.1 | AIRES SENSIBLES ET DE CONTRAINTES SPÉCIFIQUES PAR BASSIN. (TABLEAU 1)

Pour la baie des Chaleurs, le rapport ne propose qu'une seule zone de concentration d'oiseaux. Or cette région en compte plusieurs : pointe Saint-Pierre, Forillon, Percé et Île Bonaventure, cap d'Espoir, plusieurs barachois, plusieurs secteurs de la baie de Gaspé, Carleton, etc. (voir tableau 3.9) !

5.1.2 | ZONE DE CONCENTRATION D'OISEAUX (SECTION 5.1.2.4)

Six zones de concentration d'oiseaux sont décrites dans cette section. À cela s'ajoutent les nombres élevés de limicoles en migration et d'anatidés pendant l'hiver. L'importante population d'oiseaux marins du secteur de Chevery-Harrington semble toutefois avoir été oubliée dans cette description.

5.1.3 | OISEAUX PÉLAGIQUES

Le rapport fait un traitement incomplet des données existantes concernant la distribution et l'abondance des oiseaux pélagiques. On traite de quelques espèces de ce groupe à la figure 3.2.1 et on dresse une liste de ces oiseaux à l'annexe 5, mais on ne fait pas de traitement d'ensemble comme le présente la figure 1 tirée du rapport de Lock et al.,² ouvrage non cité par Génivar. Cette figure illustre bien qu'on retrouve des densités importantes de ces groupes d'oiseaux dans l'ensemble du golfe, ce qui met à mal l'argument que des zones du golfe pourraient subir sans dommage durable les impacts de déversements accidentels. L'EES2 de Génivar décrit les impacts des déversements d'hydrocarbures sur les oiseaux pélagiques : « *La contamination de communautés benthiques et du zooplancton dans la colonne d'eau est également susceptible de toucher indirectement les oiseaux marins, notamment des canards de mer (ex. eider, harelde kakawi et macreuses) et les oiseaux pélagiques (ex. océanites, fulmars, mouettes, sternes et goélands), qui s'en nourrissent à l'année. Les phalaropes, qui sont les seuls oiseaux de rivage à se nourrir en mer, peuvent s'ajouter à cette liste.* » (page 355).

RECOMMANDATION 9 CONTRAINTES TOUCHANT LES OISEAUX

Nature Québec recommande de revoir l'ensemble des contraintes touchant les oiseaux et de les modifier en tenant compte de ses commentaires.

² A.R. Lock, E.G.B. Brown et S.H. Gerriets, 1994. Gazetteer of Marine birds in Atlantic Canada. An Atlas of Seabird Vulnerability to Oil Pollution. Service canadien de la faune.

5.2 | BILAN DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET DES MESURES DE GESTION ASSOCIÉES AUX RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DES HYDROCARBURES (TABLEAU 4)

Un véritable bilan devrait inclure les coûts des impacts environnementaux que pourrait provoquer le projet, comme il en existe de très nombreux exemples dans le monde. Le seul fait que les plateformes en production puissent générer des torchères qui produisent des quantités importantes de GES constituerait déjà un facteur à considérer. Mais il y en a d'autres, comme le coût des déversements accidentels dont la fréquence et l'importance pourraient faire l'objet de simulations pouvant procurer des estimés d'impacts.

5.2.1 | EFFETS CUMULATIFS ET SYNERGIQUES (CHAPITRE 7)

De plus, il existe un certain nombre d'effets cumulatifs positifs. Ceux-ci ont essentiellement trait aux retombées économiques et mettent en cause les activités suivantes : l'exploitation des hydrocarbures.

Il reste à démontrer que l'exploitation des hydrocarbures est susceptible de retombées économiques positives.

RECOMMANDATION 10 EFFETS CUMULATIFS ET SYNERGIQUES

Nature Québec recommande de présenter des analyses d'impacts économiques plus réalistes en tenant compte des impacts négatifs du projet.

5.2.2 | SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES (SECTION 8.2)

Le golfe du Saint-Laurent est dominé par des zones de sensibilité faible, lesquelles se concentrent surtout au sud et à l'est-nord-est de l'île d'Anticosti.

RECOMMANDATION 11 SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES

Nature Québec recommande de modifier ce commentaire « *Le golfe du Saint-Laurent est dominé par des zones de sensibilité faible* », incompréhensible à la lumière de la démonstration du contraire par l'ensemble du rapport.

6 | AUTRES ÉLÉMENTS LACUNAIRES DE L'ÉTUDE

6.1 | VOCABULAIRE

On retrouve dans le document l'expression « mise en valeur des hydrocarbures » 249 fois.

L'abondance de l'occurrence de cette expression nous laisse croire à une intention manifeste de minimiser l'impact de l'activité projetée en la masquant derrière un vocabulaire anodin, à connotation positive.

RECOMMANDATION 12 VOCABULAIRE UTILISÉ

Nature Québec recommande de réviser ce vocabulaire en évitant d'utiliser l'expression « mise en valeur des hydrocarbures ».

6.2 | MILIEU HUMAIN (SECTION 3.3, SECTION RÉSUMÉ)

« Concernant l'emploi, il vit actuellement des conditions difficiles, bien que cette situation connaisse des variations locales significatives. Selon le dernier portrait produit par l'ISQ, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a connu une forte diminution de son nombre d'emplois en 2009 (perte de 1 300 emplois) ».

Cette situation a considérablement évolué depuis la rédaction citée ci-haut. Le journal Le Soleil du 23 juillet 2011 titrait : « **Le taux de chômage continue de régresser en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.** Il a chuté de 17,5 % en juin 2010 à 12,4 % le mois dernier, un seuil qui ne s'était pas vu depuis au moins 1987, les statistiques disponibles actuellement ne remontant pas plus loin. ». L'article continue en traitant de l'augmentation du nombre d'emplois de 36 400 à 40 800, soit une hausse nette de 4 400 postes, et de l'augmentation de la population active, soit du nombre de personnes devenant disponibles au travail, qu'elles trouvent un emploi ou non. Cette statistique est passée de 44 100 à 46 700 personnes. C'est un signe encourageant, selon l'économiste d'Emploi-Québec en Gaspésie et aux Îles, Faoziat Akanni.

Pourquoi présenter une image si noire de la situation qui prévaut dans la « zone d'étude », sinon pour préparer le terrain à une acceptation du projet en le présentant comme le sauveur d'une situation sans issue pour la population ? De toute manière, ce n'est certainement pas le projet sous étude qui risque de faire croître l'emploi dans la région, car les emplois liés à l'exploitation des hydrocarbures sont hautement spécialisés et ne seront pas générés avant la phase exploitation. On peut même craindre des effets négatifs

sur l'emploi, car l'exploitation des ressources marines pourrait s'avérer moins attrayante, surtout dans un contexte où les risques de catastrophe environnementale croissent (et cet aspect n'est pas du tout traité dans le document !). D'autant plus que la principale activité sociale et économique des régions côtières est la pêche commerciale.

RECOMMANDATION 13 MILIEU HUMAIN

Nature Québec recommande de corriger les données de chômage et d'emploi en tenant compte des données récentes.

6.3 | PROFIL SOCIO SANITAIRE (SECTION 3.4.3)

La raison pour laquelle une telle section est incluse dans le rapport n'est pas évidente. Veut-on démontrer que l'exploitation des hydrocarbures va se réaliser dans une région affectée par de nombreux problèmes psychologiques, sociaux et économiques et que la réalisation du projet va corriger tous ces problèmes de violence, de mésadaptation, de santé, etc. ? Se pourrait-il que la réalisation du projet ait l'effet contraire ?

RECOMMANDATION 14 PROFIL SOCIO SANITAIRE

Nature Québec recommande d'exclure cette section du rapport, compte-tenu de sa faiblesse et de la fausse prémisse qui lie une éventuelle richesse économique venant de la « mise en valeur des hydrocarbures » à un déterminant de santé publique, sans contrepartie advenant des problématiques de déversements ou de pénurie de ressources, et advenant une cessation brutale de l'exploitation.

6.4 | PÊCHERIES, AQUACULTURE ET CHASSE AU PHOQUE (SECTION 3.4.4)

Les statistiques présentées ici sont largement incomplètes en raison de l'exclusion dans cette analyse des activités de prélèvement des quatre autres provinces concernées. Tel qu'indiqué plus haut, un calcul rapide nous permet d'affirmer que les revenus provenant de l'exploitation des ressources marines sont multipliés par cinq lorsque l'on tient compte des récoltes des autres territoires contigus. La carte 3.11 est particulièrement difficile à interpréter pour comprendre l'importance de ces prélèvements. Les limites fluctuantes de l'aire d'étude créent ici encore un problème d'interprétation qui doit être résolu par une redéfinition de l'aire d'étude.

RECOMMANDATION 15 PÊCHERIES, AQUACULTURE ET CHASSE AU PHOQUE

Nature Québec recommande de modifier la zone d'étude et d'adapter les statistiques économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles à la nouvelle réalité.

6.5 | CARTE 3.9

La carte ne précise pas à quelle époque ni sur quelle durée ont été prises les données cartographiées en ce qui concerne les densités de sauvagines, de plongeurs, de hérons et de grèbes.

6.6 | ÉCONOMIE DES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS (SECTION 6.5.3.7)

Dans des économies régionales largement fondées sur les activités de pêche et le tourisme, comme c'est le cas des bassins à l'étude (section 3.3.2.2), les déversements accidentels peuvent avoir des effets négatifs considérables.

Nous n'avons vu qu'une seule évaluation quantitative des effets négatifs des déversements accidentels, et c'est sur le tourisme.

RECOMMANDATION 16 DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Étant donné qu'il est possible d'estimer le pourcentage d'occurrence et la sévérité des déversements accidentels, Nature Québec considère qu'une quantification des impacts sur les ressources marines devrait être réalisée.

6.7 | DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE DES GRANDES RIVIÈRES (SECTION 7.3.8)

L'aspect de la formation de glaces sur le milieu marin à proximité des estuaires affectés et de la persistance de ce couvert n'est pas considéré dans cette analyse. Dans le cas de détournements de rivières et d'aménagements importants (ex : la rivière La Grande), c'est un facteur à considérer.

6.8 | LEVÉS SISMIQUES : MESURES DE GESTION PARTICULIÈRES

« Planifier les levés sismiques de manière à éviter les secteurs très fréquentés par la faune marine pendant les périodes où l'une ou l'autre des fonctions biologiques essentielles se réalisent ainsi que les périodes d'abondance maximales pour réduire les effets sur le recrutement d'espèces plus sensibles. »

Cette mesure ne nous apparaît pas suffisante pour éviter les dommages aux organismes marins visés.

RECOMMANDATION 17 LEVÉS SISMIQUES

Nature Québec considère qu'il faut viser autre chose qu'une protection uniquement durant ces périodes de fonctions biologiques essentielles (où se trouve la définition de cette expression ?) ou d'abondance maximale.

6.9 | BILAN DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET DES MESURES DE GESTION POUR LES LEVÉS SISMIQUES (TABLEAU 8.1)

L'hypothèse de l'implication d'émission de signaux sonar dans l'échouage de baleines a été soulevée à plusieurs reprises par des chercheurs qui tentaient d'expliquer ce phénomène. Elle a été mise en cause dans au moins un cas d'échouage de baleine par des chercheurs des îles Canaries.³ Les émissions sonores intenses dans le milieu marin doivent donc être évaluées avec attention afin de s'assurer qu'elles ne peuvent avoir cet impact dévastateur. On ne peut toutefois exclure cette hypothèse a priori.

RECOMMANDATION 18 BILAN DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET DES MESURES DE GESTION POUR LES LEVÉS SISMIQUES

Nature Québec recommande de réaliser une revue de littérature plus exhaustive de ce phénomène et d'en tenir compte dans les sections du rapport traitant de cette question.

³ Fernández A, Edwards JF, Rodríguez F, Espinosa de los Monteros A, Herráez P, Castro P, Jaber JR, Martín V, Arbelo M. *Gas and fat embolic syndrome involving a mass stranding of beaked whales (family Ziphiidae) exposed to anthropogenic sonar signals*. Unit of Histology and Pathology, Institute for Animal Health, Veterinary School, University of Las Palmas de Gran Canaria, Spain.

CONCLUSION

Le présent mémoire se veut un complément et un appui aux commentaires déjà formulés lors de la consultation organisée à l'intention des groupes environnementaux nationaux dans le cadre de l'EES2.

Ce qui se dégage de l'analyse de Nature Québec, ce sont les lacunes importantes que contient l'étude soumise à la consultation. Ces lacunes de connaissance ne sont pas attribuables en soi à un problème lié aux auteurs ou aux professionnels y ayant œuvré.

On se rend compte des limites des connaissances disponibles et de la recherche sur cet important écosystème, ce que soulignent à l'occasion les auteurs. Pour Nature Québec, ces lacunes importantes dans les connaissances et l'absence de simulation sur des scénarios x, y, z, de développement de l'industrie des hydrocarbures, incluant un scénario de non-développement, minent le fondement même de l'étude.

C'est pourquoi Nature Québec, qui est membre du comité d'orientation de Coalition Saint-Laurent recommande la prolongation du moratoire au-delà de 2012 dans la partie québécoise du golfe et demande son extension à tout le golfe Saint-Laurent, via une intervention du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux concernés. Nature Québec recommande également, de concert avec les membres de la Coalition, la création d'une commission d'examen par le gouvernement fédéral avec la collaboration des provinces riveraines, dans le but de faire une évaluation complète et intégrée de tous les impacts potentiels liés à une éventuelle exploitation des hydrocarbures dans le Saint-Laurent

RECOMMANDATION 19 DEMANDE DE MORATOIRE

Compte tenu des lacunes importantes au chapitre des connaissances soulevées par la présente étude, de la nécessité de poursuivre la recherche et les évaluations, du manque d'intégration des connaissances à l'ensemble du golfe et de l'absence de réflexion concernant un scénario de non-développement, Nature Québec demande aux auteurs de rapport de recommander l'extension du moratoire à la partie québécoise du golfe, et ce aussi longtemps qu'une évaluation globale et intégrée n'aura pas été réalisée à l'échelle du golfe.



Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe 5 000 sympathisants, dont plus d'une centaine d'organismes affiliés issus œuvrant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Travaillant au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit depuis 1981 aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Nature Québec contribue à l'avancement des sciences environnementales par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques. Il réfléchit aux perturbations que subit la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et lors de la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel et énergétique. À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs qui interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec cherche à susciter des réflexions et des débats, et exige souvent un examen public préalable à la réalisation de projets publics ou privés ou à la mise en œuvre de politiques ou de programmes gouvernementaux qui risqueraient d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

Nature Québec

870, avenue De Salaberry, bureau 270

Québec (Québec) G1R 2T9

tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991

www.naturequebec.org • conservons@naturequebec.org